Dossier de demande de reconnaissance d'un diplôme étranger avec un diplôme calédonien ou national d'encadrement des activités physiques ou sportives

Diplômes européens : Joindre une copie et une traduction en langue française, par un traducteur assermenté, du texte de loi réglementant la profession dans le pays d'origine, ou faire une demande de reconnaissance par rapport à un diplôme calédonien ou national.

Diplômes étrangers : faire une demande de reconnaissance avec un diplôme calédonien ou national.

I - Pour les diplômes nationaux du ministère des sports

via le site du Ministère des sports : https://www.arquedi.sports.gouv.fr/

II - Pour les diplômes calédoniens

Principe
Délivrance d'une attestation de reconnaissance de diplôme étranger par la DJS NC après consultation d'une commission technique permettant de reconnaître ce diplôme et ses prérogatives d'exercice, par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Pièces à fournir à la DJS NC

- Intitulé du diplôme demandé ;
- Etat civil, adresse, mail, téléphone;
- lettre de motivation manuscrite ;
  photo d'identité ;
- Photocopie du passeport en cours de validité ;
- copie certifiée conforme des diplômes et titres obtenus, avec une traduction en langue française, par un traducteur assermenté ;
- attestation de formation aux premiers secours reconnue par le service compétent de la Nouvelle-Calédonie ;
- Attestation du niveau de maîtrise de la langue française A2 du cadre européen des langues ;
- Contenu des études et des stages effectués pendant la formation (copie certifiée conforme du programme officiel délivré et attesté par l'organisme de formation comprenant le volume horaire suivi et contenus précis de chaque matière, la nature et la durée des stages), avec une traduction en langue française, par un traducteur assermenté ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des informations fournies.

Demande à adresser à la DJS NC
email : djs.poledeclaration.edet@gouv.nc
tél : 25 07 42